

Dépôt de motion

M. Ian Waddell: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Vous ne nous avez pas donné assez de temps pour faire valoir cet argument.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils cherchent à pirater le Parlement, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre. C'est aux députés de me convaincre, dès leurs premières phrases, qu'ils ont des raisons valables de soulever la question de privilège; à ce moment-là, ils sont autorisés à développer leur argument. Mais lorsqu'après trois ou quatre minutes, rien dans leurs propos ne me permet de croire que la question de privilège est fondée, alors, en effet, ils ont raté leur chance.

M. Waddell: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Sûrement, ceux d'entre nous qui ont peut-être une certaine expérience du droit saisiront le point que vous avez soulevé...

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Quel manque de respect!

Mme le Président: A l'ordre. Le député donne à entendre qu'il faut s'y connaître en droit pour pouvoir interpréter le Règlement de la Chambre. Je conteste cette affirmation.

M. Waddell: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Une voix: Asseyez-vous.

Mme le Président: Je ne puis permettre au député d'en dire davantage au sujet de la décision que je viens de rendre.

M. FLIS—LES PROPOS DE M. CROSBIE

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, je soulève la question de privilège parce qu'aujourd'hui, pendant la période des questions, un député a fait preuve de discrimination envers les 400,000 Canadiens d'origine polonaise et les 35 millions de citoyens polonais. Je parle ici des propos sortis de la bouche du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

Des voix: Règlement!

M. Elzinga: Asseyez-vous.

Mme le Président: Je crains fort que ce ne soit pas non plus une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT DE MOTION

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 60 du Règlement, je désire déposer un

avis de voies et moyens au sujet de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Madame le Président, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, je demande aussi qu'un Ordre du jour soit désigné pour l'étude de cette motion des voies et moyens, ainsi que des motions de voies et moyens nos 35, 36 et 38 telles qu'énumérées dans le *Feuilleton* et *Avis*.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

M. SHIELDS—L'EFFET DU BUDGET SUR LES HABITANTS DE FORT McMURRAY

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de certains habitants de Fort McMurray, dans le nord-est de l'Alberta. Cette pétition, signée par 8,285 citoyens de la circonscription d'Athabasca, demande au gouvernement de reconnaître le rôle exceptionnel que joue Fort McMurray dans la réalisation des mégaprojets des sables bitumineux de l'Athabasca et l'effet dévastateur qu'aura le budget de novembre sur les habitants de Fort McMurray. En effet, ceux-ci doivent, parce que leur ville est relativement isolée, payer 20 p. 100 plus cher pour leurs biens et services que les habitants d'Edmonton, à 500 kilomètres au sud.

Le gouvernement est donc prié de prendre des mesures pour rétablir les avantages sociaux exempts d'impôt pour attirer des travailleurs à Fort McMurray, notamment les prêts sans frais d'intérêt accordés pour l'achat de maisons, les allocations pour les véhicules, les loyers et les services subventionnés, et ainsi de suite. Les signataires espèrent que madame le Président jugera cette pétition recevable, reconnaîtra l'urgence de la situation et se servira des pouvoirs discrétionnaires reliés à son poste pour permettre que cette pétition soit débattue et renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques le plus tôt possible.

M. BRADLEY—LA POLOGNE—L'IMPOSITION DE LA LOI MARTIALE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de mes électeurs. Les 349 citoyens de la région de Dunnville qui ont signé cette pétition veulent faire part au gouvernement de leur grande préoccupation au sujet de l'imposition de la loi martiale en Pologne. Cette pétition demande au gouvernement du Canada d'insister pour que la loi martiale soit levée immédiatement et que tous les membres de Solidarité, les travailleurs, les intellectuels et les dissidents qui ont été arrêtés et détenus soient immédiatement relâchés. Les signataires espèrent, madame le Président, qu'après examen, vous jugerez leur pétition recevable, que vous reconnaîtrez son urgence et que vous permettrez qu'elle soit lue à la Chambre.